

« VULCAIN FINANCE »

Société par actions simplifiée au capital de 5.680.000 euros
Siège social : SAINT THIBAUT DES VIGNES (77400) -
27, avenue Saint Germain des Noyers

RCS MEAUX 530 738 848

DECISION DU PRESIDENT
DU 28 JUIN 2012

Je soussigné,

Michel DARDENNE, agissant en qualité de Président de la société VULCAIN FINANCE (société par actions simplifiée au capital de 5.680.000 euros, ayant son siège à SAINT THIBAUT DES VIGNES (77400) - 27, avenue Saint Germain des Noyers, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS MEAUX 530 738 848 (ci-après la « Société »),

Prend acte de ce que les personnes visées ci-dessous ont souscrit en totalité aux trois premières augmentations de capital en numéraire décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 26 juin 2012, pour un montant global de CINQ MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE (5.250.000) euros, par la création et l'émission au pair, sans appel public à l'épargne, de CINQ MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE (5.250.000) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de UN (1) euro chacune, comme détaillé ci-après :

- première augmentation de capital (première et deuxième résolutions):
 - FCPR PME Championnes II, à hauteur de 3.666.030 actions A,
 - FIP NextStage Convictions à hauteur de 241.726 actions A,
 - FIP REGION OUEST à hauteur de 160.000 actions A,
 - FIP AXE OUEST 2, à hauteur de 114.000 actions A,
 - SG FIP AXE OUEST 2, à hauteur de 576.000 actions A,
 - FCPI NextStage Découvertes 2008, à hauteur de 82.000 actions A,
 - FCPI NextStage Découvertes 2009 - 2010, à hauteur de 10.244 actions A,
 - FIP REGION NORD à hauteur de 150.000 actions A,
- deuxième augmentation de capital (troisième et quatrième résolutions) :
 - M. Olivier TRIDON, à hauteur de 50.000 actions A,
 - M. Michel DARDENNE, à hauteur de 100.000 actions A.
- troisième augmentation de capital (cinquième et sixième résolutions) :
 - M. Eric LAURENT à hauteur de 50.000 actions A,
 - M. Franck MOREAU, à hauteur de 50.000 actions A.

Prend acte de ce que les personnes ci-dessus listées se sont libérées ce jour de leur souscription au titre des augmentations de capital susvisées, pour un montant global de 5.250.000 euros, comme en atteste le certificat de dépôt de la banque CREDIT DU NORD en date de ce jour, conformément à l'article L.225-146 du code de commerce ;

Prononce par anticipation la clôture de la période de souscription aux trois premières augmentations de capital votées par l'Assemblée Extraordinaire du 26 juin 2012 (première à

sixième résolutions), l'intégralité des souscriptions ayant été reçue pour chacune de ces trois augmentations de capital ;

Constate, en vertu des autorisations expresses accordées par l'Assemblée Générale du 26 juin 2012, la réalisation définitive des trois augmentations de capital susvisées à la date du certificat du dépositaire.

En conséquence, décide, en vertu des autorisations expresses accordées par l'Assemblée Générale du 26 juin 2012 la modification des articles 6 et 7 des statuts, comme suit :

« **ARTICLE 6 - APPORTS**

1.	<i>Lors de la constitution de la société, il a été fait un apport en numéraire de 100 euros, ci</i>	100 €
2.	<i>Selon décision de l'Associé unique en date du 29 avril 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 3.729.900 euros, ci</i>	3.729.900 €
3.	<i>Selon décision de l'Assemblée Générale en date du 10 mai 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 150.000 euros, ci</i>	150.000 €
4.	<i>Selon décision de l'Assemblée Générale en date du 1^{er} juin 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 300.000 euros, ci</i>	300.000 €
5.	<i>Selon décision de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2011 et du Président du 29 juin 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 1.500.000 euros, ci</i>	1.500.000 €
6.	<i>Selon décisions de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2012, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant global de 5.250.000 euros, ci</i>	5.250.000 €
	TOTAL	10.930.000 € »

« **ARTICLE 7 - CAPITAL**

7.1 Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLIONS NEUF CENT TRENTÉ MILLE (10.930.000) euros. Il est divisé en :

- (i) HUIT MILLIONS QUATRE CENT TRENTÉ MILLE (8.430.000) actions de catégorie « A » intégralement libérées, d'un euro (1) de valeur nominale chacune,
- (ii) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE (2.500.000) actions dites de catégorie « B » intégralement libérées, d'un euro (1) de valeur nominale chacune.

Les actions de catégorie « A » sont des actions ordinaires sans avantages particuliers.

Les actions de catégorie « B » bénéficient d'un droit à dividende prioritaire, précipitaire et cumulatif défini à l'article 9.3.1.

(le reste de l'article demeure inchangé). »

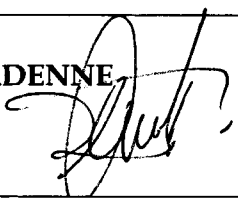
Enfin, donne tous pouvoirs à toute personne que je me substituerai pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

*
* *

Fait à Paris, le 28 juin 2012.

Le Président

Michel DARDENNE



Enregistré à : SIE DE LAGNY-SUR-MARNE

Le 30/07/2012 Bordereau n°2012/661 Case n°1

Ext 4416

Enregistrement : 500 €

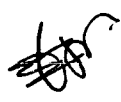
Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

La Contrôleuse des finances publiques

Irène RASOAMANANDRAY
Contrôleuse
des Finances Publiques





**Certificat de dépôt des fonds d'une société
par actions (SA, SCA et SAS, SASU) augmentant son capital
(versement unique ou versements successifs)**

Le CREDIT DU NORD, société anonyme au capital de €. 890.263.248.-, dont le Siège Social est à LILLE (Nord), 28, place Rihour et le siège central à PARIS (8°), 59, boulevard Haussmann, identifié sous le numéro unique 456.504.851 RCS LILLE, et CENTRE D'AFFAIRES DE ROUEN 101 Boulevard de l'Europe 76100 ROUEN, représenté par Monsieur Marcel LEFRANCOIS, Responsable de l'Assistance Commerciale Entreprises au Centre d'Affaires de ROUEN, certifie avoir reçu en dépôt :

1) €. 5.000.000,- (cinq millions d'euros) représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs au titre de l'augmentation de capital de €. 5.000.000,- par émission au pair de 5.000.000 d'actions de catégorie A de 1 euro de valeur nominale.

Désignation des souscripteurs :

- FCPR PME Championnes II : 3.666.030 actions A
- FIP NEXSTAGE Convictions : 241.726 actions A
- FIP REGION OUEST : 160.000 actions A
- FIP AXE OUEST 2 : 114.000 actions A
- SG FIP AXE OUEST 2 : 576.000 actions A
- FCPI NEXSTAGE Découvertes 2008 : 82.000 actions A
- FCPI NEXSTAGE Découvertes 2009-2010 : 10.244 actions A
- FIP REGION NORD : 150.000 actions A

2) €. 150.000,- (cent cinquante mille euros) représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs au titre de l'augmentation de capital de €. 150.000,- par émission au pair de 150.000 actions de catégorie A de 1 euro de valeur nominale.

Désignation des souscripteurs :

- M. Olivier TRIDON : 50.000 actions A
- M. Michel DARDENNE : 100.000 actions A

3) €. 100.000,- (cent mille euros) représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs au titre de l'augmentation de capital de €. 100.000,- par émission au pair de 100.000 actions de catégorie A de 1 euro de valeur nominale.

Désignation des souscripteurs :

- M. Eric LAURENT : 50.000 actions A
- M. Franck MOREAU : 50.000 actions A

Soit au total la somme de €. 5.250.000,- (cinq millions deux cent cinquante mille euros) au titre des 3 augmentations de capital décidées par l'assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire des associés en date du 26 JUIN 2012 de la Société VULCAIN FINANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de €. 5.680.000,00, dont le siège social est à SAINT THIBAUT DES VIGNES (77400) 27 Avenue Saint Germain des Noyers, ayant pour numéro unique d'identification 530.738.848 RCS de MEAUX, représentée par Monsieur Michel DARDENNE, Président, dûment habilité à cet effet.

Ainsi qu'il résulte des bulletins de souscription qui lui ont été présentés, l'augmentation de capital a permis la création de 5.250.000 actions de catégorie A de 1 euro de valeur nominale, portant ainsi le capital de la Société de €. 5.680.000,- à €. 10.930.000,-.

Ladite somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à ROUEN le 28 JUIN 2012

En cinq originaux dont 1 pour la banque

